

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry Mory
Commune d'Othis

DECISION DU MAIRE

N° 2023/07/06D

OBJET : M.2022.004M – Avenant n°1 - Lot n°9 : « Electricité » Marché de travaux pour l'Extension et la mise en conformité de l'accessibilité de la Mairie – 4/6 rue Gérard de Nerval– Approbation

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU l'avis d'appel d'offres publié le 23 juin 2022 au BOAMP sous le numéro 22-87601 pour la passation d'un marché de travaux pour l'Extension et la mise en conformité de l'accessibilité de la Mairie – 4/6 rue Gérard de Nerval,

VU la Décision du Maire 2022/12/09D du 26 décembre 2022 accordant le marché de travaux Lot n°9 à la SARL CLAUDE MONFAUCON, sise 5 rue Denis Papin à LIZY-SUR-OURCQ (77440),

CONSIDERANT les modifications à apporter au marché, détaillées dans le devis n°104732BIS,

VU le budget communal,

D E C I D E

Article 1^{er}. – Un avenant au marché initial est signé entre la SARL CLAUDE MONFAUCON et la Commune d'Othis.

Article 2.- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

Article 4.- Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5.- Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée au représentant de la SARL CLAUDE MONFAUCON.

Fait à Othis, le 11 juillet 2023.

Le Maire,

Bernard CORNEILLE

